

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Novembre 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Dun Wang 148512	(CD00-0936)	Janine Kean, président Michel Gendron B Gilles Lacroix, A.V.C.	5 novembre 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.	Audition sur culpabilité
			6 novembre 2013 à 9h30		Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité.	
			7 novembre 2013 à 9h30		Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	
			8 novembre 2013 à 9h30		Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	
			12 novembre 2013 à 9h30			
			13 novembre 2013 à 9h30			
			14 novembre 2013 à 9h30			
15 novembre 2013 à 9h30						
Robert Bourdeau	(CD00-0887)	Janine Kean, président Richard Charette	11 novembre 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau,	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	Audition sur sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Novembre 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
104693		Antonio Tiberio		bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8		
Qi Hong Zhang	(CD00-0937) 172330	Sylvain Généreux, président Daniel Bissonnette Stéphane Côté, A.V.C.	19 novembre 2013 à 9h30 20 novembre 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité.	Poursuite – audition sur culpabilité
Morley Sobcuff	(CD00-0977) 131180	Janine Kean, président Antonio Tiberio Jacques Racette	26 novembre 2013 à 9h30 27 novembre 2013 à 9h30 28 novembre 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	Audition sur culpabilité
Mohammed Touzani	(CD00-1004) 153456	François Folot, président Jasmin Lapointe	26 novembre 2013 à 9h00	Commission des lésions professionnelles 900, Place d'Youville, bureau 700, Québec (Québec) G1R 3P7	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.	Audition culpabilité/ sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Novembre 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Pierre-Jacques Gauthier 114095	(CD00-0911)	François Folot, président Shirtaz Dhanji, A.V.A.	27 novembre 2013 à 9h00	Commission des lésions professionnelles 900, Place d'Youville, bureau 700 Québec (Québec) G1R 3P7	Remplacement non dans l'intérêt de l'assuré et/ou ne pas favoriser le maintien en vigueur.	Audition sur sanction
			28 novembre 2013 à 9h00		Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.	
		Benoit Bergeron, A.V.A.		Rédaction et remise de rapports de planification financière non conforme aux normes et principes reconnus en planification financière		
				Rendre des services de planification financière sans avoir rédigé et fait signer un mandat conforme aux exigences réglementaires		
		Conflicts d'intérêts.				
			Préavis de remplacement incomplet et/ou erroné.			
Claude Couture 108326	(CD00-0951)	Sylvain Généreux, président Gisèle Balthazard, A.V.A.	28 novembre 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	Audition sur culpabilité
			29 novembre 2013 à 9h30		Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur.	
		Ginette Racine, A.V.C.		Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte		

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Novembre 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					du mandat. Proposition ou transaction à l'insu du consommateur ou pour une personne fictive. Avoir fait signer un document en blanc.	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) NOVEMBRE 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Marc Belzile, mode d'exercice restreint comme courtier en assurance de dommages	2013-10-05(C	M ^e Daniel M. Fabien, président suppléant M. Marc-Henri Germain, membre, M. Luc Bellefeuille, membre	1 ^{er} novembre 2013 (9h00)	Hôtel Quartier à Québec 2955, boul. Laurier, Québec (Québec) G1V 2M2 Salle 4	1 chef pour avoir rayé de ses livres et registres les inscriptions ou les relevés de ventes, de services ou de transactions (article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et Code de déontologie des représentants en assurance de dommages, notamment les articles 1, 2, 9 et 37(1) dudit code, ainsi qu'aux articles 17 et 18 du Règlement sur la tenue et la conservation des livres et registres, c. D-9.2, r.19); 1 chef pour avoir disposé de dossiers, livres, registres ou documents	Audition des requêtes en radiation provisoire
Certificat n° 156789 ET						

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) NOVEMBRE 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>contenant des renseignements personnels de ses clients sans en respecter le caractère confidentiel (article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et Code de déontologie des représentants en assurance de dommages, notamment les articles 1, 2, 9 et 37(1) dudit code, ainsi qu'aux articles 17 et 18 du Règlement sur la tenue et la conservation des livres et registres, c. D-9.2, r.19);</p> <p>3 chefs pour avoir exercé ses activités avec des personnes qui ne sont pas autorisées à exercer de telles activités par la Loi ou ses règlements ou utiliser leurs services pour ce faire (articles 12, 13 et 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et Code de déontologie des représentants en assurance de dommages, notamment les articles 1, 2, 9, 37(1) et 37(12) dudit code);</p> <p>1 chef pour avoir négligé les devoirs professionnels reliés à l'exercice de ses activités (article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et Code de déontologie des représentants en assurance de dommages, notamment les articles 1, 2, 8, 9, 26, 37(1) et 37(2) dudit code);</p>	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) NOVEMBRE 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					4 chefs pour avoir entravé, directement ou indirectement, le travail du bureau du syndic (articles 16 et 342 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et Code de déontologie des représentants en assurance de dommages, notamment les articles 34 et 35 dudit code);	
					2 chefs pour avoir fait une déclaration fausse, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur (articles 16 et 342 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et Code de déontologie des représentants en assurance de dommages, notamment les articles 9, 15, 35 et 37(7) dudit code);	
					2 chefs pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux en omettant d'éclairer les clients sur leurs droits et obligations et en ne leur donnant pas tous les renseignements nécessaires ou utiles (article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et aux articles 25, 37(1) et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);	
					7 chefs pour avoir fait défaut de donner suite, dans les plus brefs délais, aux instructions d'un client ou	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) NOVEMBRE 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					de le prévenir de l'impossibilité de s'y conformer (article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et articles 25, 26 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);	
					3 chefs pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et articles 26 et 37(4) Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);	
					7 chefs pour s'être approprié ou avoir utilisé pour ses fins personnelles de l'argent confié dans l'exercice de son mandat (articles 16 et 102 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et articles 37(1) et 37(8) Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);	
					15 chefs pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête (articles 16 et 102 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et articles 9, 15 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) NOVEMBRE 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					3 chefs pour avoir abusé de la bonne foi d'un assureur ou avoir usé de procédés déloyaux à son égard (article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et articles 9, 15, 27, 29, 37(1) et 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);	
Marie-Claude Belzile, mode d'exercice restreint comme courtier en assurance de dommages	2013-10-06(C	M ^e Daniel M. Fabien, président suppléant M. Marc-Henri Germain, membre, M. Luc Bellefeuille, membre	1 ^{er} novembre 2013 (9h00)	Hôtel Quartier à Québec 2955, boul. Laurier, Québec (Québec) G1V 2M2 Salle 4	1 chef pour avoir fait défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic (articles 16 et 342 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et Code de déontologie des représentants en assurance de dommages, notamment les articles 34 et 35);	
Certificat n° 195666					1 chef pour avoir exercé ses activités dans une discipline ou catégorie de discipline pour laquelle il n'est pas autorisé à agir par certificat de l'Autorité (articles 12, 13 et 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et Code de déontologie des représentants en assurance de dommages, notamment les articles 1, 2 et 37(1));	
					1 chef pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête (article 16 de la	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) NOVEMBRE 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>Loi sur la distribution de produits et services financiers et Code de déontologie des représentants en assurance de dommages, notamment les articles 9, 15 et 37(1));</p> <p>1 chef pour s'être approprié ou avoir utilisé pour ses fins personnelles de l'argent confié dans l'exercice de son mandat (articles 16 et 102 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et articles 37(1) et 37(8) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).</p>	
Nadia LÉVESQUE, inactive comme courtier en assurance de dommages des particuliers Certificat n° 150783	2013-08-03(C	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} Joanne Allard, membre M. Brian Brochet, membre	1 ^{er} novembre 2013 (14h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>4 chefs pour s'être approprié ou avoir utilisé pour ses fins personnelles de l'argent confié dans l'exercice de son mandat (article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et articles 37(1) et 37(8) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités dans des conditions ou des états susceptibles de compromettre la qualité de ses services (article 37(2) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).</p>	Audition sur culpabilité et sanction

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) NOVEMBRE 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Yvon PAQUET, expert en sinistre	2012-04-03(E)	Me Patrick de Niverville, président M ^{me} Colette Parent, membre	12 novembre 2013 (14h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	3 chefs pour avoir négligé les devoirs professionnels reliés à l'exercice de ses activités (article 10 du Code de déontologie des experts en sinistre);	Audition sur sanction
Certificat n° 136987		Mme Louise Beauregard, membre			1 chef pour avoir fait défaut d'agir promptement, honnêtement et équitablement dans la prestation de ses services professionnels dans le cadre des mandats confiés (article 27 du Code de déontologie des experts en sinistre);	
					1 chef pour avoir fait défaut de fournir à l'assuré les explications nécessaires à la compréhension du règlement du sinistre et des services qu'il lui rend (article 21 du Code de déontologie des experts en sinistre);	